

Annexe 2 - Annexe financière 2025

A la convention pluriannuelle attributive de subvention signée le 31/01/2023

RAPPEL DES PARTIES :

L'Université Lumière Lyon 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 18 quai Claude Bernard 69635 LYON CEDEX 07, Représentée par sa présidente, Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN,

ET

L'Association Amicale Lumière des Personnels de Lyon
Dont le siège est situé 86 rue Pasteur, 69007 Lyon
Immatriculé au RNA sous le n° W691083599
Représenté par sa présidente, Mme Christel DESMURS.

MONTANT DE LA SUBVENTION 2025 :

Au terme de la demande de subvention du 08/11/2024 et du vote en SGAS (commission du 09/12/2024), il est décidé d'attribuer à l'association ALP2 la somme de 7000 € à titre de subvention de fonctionnement pour l'année civile 2025.

Pour ALP2 La Présidente, Christel DESMUR	Pour l'Université Lumière Lyon 2 La Présidente, Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN
--	---